



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 18 juin 2014, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Nicolas Weber, a décidé :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.- pour l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 643'000.- pour la réfection de la rue du Centre Ouest / Requalification étape 2 « En Champagny » avec réfection du trottoir sud ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.- pour l'acquisition et la constitution d'une servitude d'accès et d'usage de 14 places de parc intérieures dans l'immeuble « Domaine du village », à la rue du Centre 76 ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2013 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

La Secrétaire municipale

E. Jordan

Saint-Sulpice, le 19 juin 2014